

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-11-19x-00978 Référence de la demande : n°2020-00978-051-001

Dénomination du projet : documentaire cétacés

Lieu des opérations : -Départements : eaux territoriales de Méditerranée nord-ouest

Bénéficiaire : - Association regard du vivant

MOTIVATION ou CONDITIONS

L'association Regard du Vivant présente un dossier de demande de dérogation dans le cadre du tournage d'un reportage animalier Demande de dérogation de perturbation intentionnelle d'espèces protégées pour la réalisation d'images filmées et photographiques, dans le cadre de la réalisation du film documentaire « PELAGOS, La baleine mystérieuse ».

On notera la justification du projet répondant au cas de communication et sensibilisation. Le cadre de dérogation à l'article L. 411-2 du code de l'environnement selon le critère d/ « A des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction et pour des actions de reproductions nécessaires à ces fins ; y compris la propagation artificielle des plantes » s'applique alors.

La présente demande porte sur :

- la réalisation d'images sous-marines et aériennes avec dérangement intentionnel sur les espèces de mammifères marins suivants :
 - Rorqual commun (*Balaenoptera phisalus*),
 - Grand cachalot (*Physter macrocephalus*)
 - Globicéphale noir (*Globicephala macrorhynchus*)
 - Dauphin de Risso (*Grampus griseus*)
 - Dauphin bleu et blanc (*Stenella coeruleoalba*)
 - Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
 - Grand dauphin (*Tursiops truncatus*)
 - Baleine à bec de Cuvier (*Ziphius cavirostris*)
 - Rorqual à museau pointu (*Balaenoptera acutorostrata*)
 - Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*)
 - Phoque moine (*Monachus monachus*)

Après lecture du dossier explicatif de novembre 2020 ; les espèces concernées, les modalités d'approche et la description des conditions de tournage sont considérées comme incomplètes.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN préconise les améliorations suivantes :

- La justification de la prise d'images sur les espèces à priori non concernées par le sujet du reportage à savoir le rorqual commun (cf. pitch).
- Le lien entre les recherches scientifiques mentionnées et l'approche des animaux : les chercheurs mentionnés seront-ils présents lors des sorties en mer ? Effectueront-ils des biopsies ? Prélèvements ? Marquages ? Comme le laisse imaginer le pitch du reportage.
- Une présentation plus détaillée des indicateurs de stress évalués par l'équipe par espèces envisagée être filmée.
- Dans la mesure où un navire est déjà présent sur zone, il ne semble pas souhaitable de venir ajouter du dérangement sur l'animal concerné, aussi l'équipe s'abstiendra de se mettre à l'eau avec le spécimen.
- L'usage de drones pour l'approche des oiseaux marins devra être également précisé (distance maximale, durée et modalité de mouvement) ces derniers pouvant avoir un comportement de déplacement très rapide en cas de stress.
- L'engagement à une approche systématique par 3/4 arrière pour l'ensemble des espèces (y compris requin pèlerin) sauf si celles-ci viennent elles-mêmes au contact, les films de l'association montrant clairement des routes coupées et mises à l'eau très proches. (cf. Un bout de chemin avec un pèlerin¹)
- Une abstention formelle de contact physique avec les animaux et de prises de vues couplant animal sauvage et humain dans le même plan qui apparaît à deux reprises dans le teaser même du projet (Teaser projet Pelagos²)

L'ensemble de ces raisons amène le CNPN à prononcer un avis favorable sous condition à cette demande de dérogation à la protection des espèces protégées avec suivi des recommandations ci-dessus.

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions [X]

Défavorable []

Fait le : 18 janvier 2021

Signature :



¹ [Un bout de chemin avec le pèlerin - YouTube](#)

² [Teaser du projet PELAGOS - YouTube](#)